

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2024

Plan de cours

CRI 3465A – Troubles de personnalité et délinquance

Lundi de 8h30 à 11h30

Jean Proulx

jean.proulx@umontreal.ca

Alexandre Gauthier, auxiliaire d'enseignement

alexandre.gauthier.8@umontreal.ca

Descripteur du cours

La personnalité criminelle dans sa diversité : études des différentes catégories de criminels à l'aide d'approches typologiques.

Objectifs du cours

- a) Présenter les principales typologies s'adressant aux criminels adultes.
- b) Mettre en évidence les assises théoriques que sous-tendent les typologies présentées.
- c) Expliquer l'impact du but visé par une typologie sur son élaboration (exemple : traitement, risque de récidive...).

Approches pédagogiques

- 7 cours magistraux dans lesquels seront présentés différentes typologies concernant des adolescents délinquants ou des criminels adultes.
- 5 cours dans lesquels des concepts théoriques seront mis en relation avec du matériel brut (entrevues, films).

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intra	40 %	19 février 2023
2. Examen à courts développements	30 %	17 avril 2023
3. Examen à courts développements	30 %	24 avril 2023

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

08 janvier

COURS 1 : HISTORIQUE DU CONCEPT DE PERSONNALITÉ

- Présentation et discussion du plan de cours

- Pourquoi utiliser des typologies
- Caractère, tempérament et personnalité
- Personnalité saine
- Personnalité pathologique

- Millon et Davis (1996) – Chapitre 2
- Cottraux et Blackburn (1995) – Chapitre 1
- Lenzenweger et Clarkin (2005) – Chapitre 1
- Livesley (2001)- Chapitres 1 et 3
- John & Robins (2021) – Chapitre 1

15 janvier **COURS 2 : HISTORIQUE DU CONCEPT DE PERSONNALITÉ (SUITE)**

22 janvier **COURS 3 : L'APPROCHE COGNITIVE COMPORTEMENTALE DES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ**

- Beck, Freeman et Davis (2015)
- Lenzenweger et Clarkin (2005) – Chapitre 2

29 janvier **COURS 4 : LA MESURE DES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ : MCM**

- Choca (2004)
- Craig (2005)
- Archer (2006) – Chapitre 5

05 février **COURS 5 : MODÈLES DIMENSIONNELS DE LA PERSONNALITÉ**

- Widiger, Simonsen, Sirovatka et Reigier (2006)
- Widiger et Lowe (2008)

12 février **COURS 6 : CLASSIFICATION DE MEGARGEE ET BOHN**

- Megargee et Bohn (1979)
- Zager (1988)
- Vanvoorhis (1994) – Chapitre 2

19 février **EXAMEN 1**

26 février

Analyse d'entrevues réalisées avec des criminels ainsi que de films portant sur des criminels

4 mars **Semaine d'activités libres**

11, 18, 25 mars et le 8 avril

Analyse d'entrevues réalisées avec des criminels ainsi que
de films portant sur des criminels

1^{er} avril Congé Pascal

15 avril **Examen II – Local : Z-240**

22 avril **Examen III – Local : Z-240**

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Recommandés

ARCHER, R.P. (2006). Forensic uses of clinical assessment instruments. Mohwah, N.J.: LEA.

BECK, A.T., FREEMAN, A. et DAVIS, D.D. (2015). Cognitive Therapy of Personality Disorders. New York, N.Y.: Guilford.

CHOCA, J.P. (2004). Interpretive Guide to the Millon Clinical Multiaxial Inventory. Washington, D.C.: American Psychological Association.

COSTA, P. et WIDIGER, T.A. (2002). Personality disorders and the five factor model of personality. Washington, D.C.: American Psychological Association.

COTTRAUX, J. et BLACKBURN, I.M. (1995). Thérapies cognitives des troubles de la personnalité. Paris : Masson.

CRAIG, R.J. (2005). New directions in interpreting the Millon Clinical Multiaxial Inventory – III (MCMI-III). Hoboken, N.J.: Wiley.

GOTTFREDSON, D.M. & TONRY, M. (1987). Prediction and Classification: Criminal Justice Decision Making. Chicago: The University of Chicago Press.

LENZENWEGER, M.F. et CLARKIN, J.F. (2005). Major Theories of Personality Disorders. New York: Guilford.

LIVESLEY, W.J. (2001). Handbook of personality disorders. New York, N.Y.: Guilford.

MEGARGEE, E.I. & BOHN, J. (1979). Classifying Criminal offenders Beverly Hills: Sage.

MILLON, T. et DAVIS, R.D. (1996). Disorders of personality – DSM-IV and beyond. New York, N.Y.: Wiley.

VANVOORHIS, P. (1994). Psychological Classification of the Adult Male Prison Inmate. Library of congress cataloging.

WIDIGER, T.A. ET LOWE, J.R. (2008). A dimensional model of personality disorder: Proposal for DSM-V. *Psychiatric Clinics of North America*, 3, 363-378.

WIDIGER, T.A. ET COSTA, P.T. (2013). *Personality Disorders and the Five Factor Model of Personality*. Washington, D.C., American Psychological Association.

Suggérés

ANDREWS, D.A., BONTA, J. & HOGE, R.D. (1990). Classification for effective rehabilitation. *Criminal Justice and Behavior*, 17, 19-52.

ANNIS, H.M. & CHAN, D. (1983). The differential treatment model: Empirical evidence from a personality typology of adult offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 10, 159-173.

BONTA, J. & MOTIUK, L.L. (1992). Inmate classification. *Journal of Criminal Justice*, 20, 343-353.

DICATALDO, F. & GRISSO, T. (1995). A typology of Juvenile offenders based on the Judgments of Juvenile court professionals. *Criminal Justice and Behavior*, 22, 246-262.

EYSENCK, S.B.G., RUST, J. & EYSENCK, H.J. (1977). Personality and the classification of adult offenders. *The British Journal of Criminology*, 17, 169-179.

FRECHETTE, M. & LEBLANC, M. (1987). *Délinquances et délinquants* (Ch. 6 : Portraits types de jeunes délinquants). Boucherville: Gaétan Morin.

GLUECK, S. & GLUECK, E. (1970). *Toward a Typology of Juvenile Offenders*. New York : Grune et Stratton.

HARRIS, P.W. (1988). The interpersonal maturity level classification system I Level. *Criminal Justice and Behavior*, 15, 58-77.

JENKINS, R.L., HEIDEMANN, P.H. & CAPUTO, J.A. (1985). *No Single Cause : Juvenile Delinquency and the Search for Effective Treatment*. Maryland : American Correctional Association.

JESNESS, C.F. (1988). The Jesness inventory classification system. *Criminal Justice and Behavior*, 15, 78-91.

JOHN, O. P., ROBINS, R. W., & PERVIN, L. A. (Eds.). (2021). *Handbook of personality: Theory and research*. Guilford Press.

LEVINSON, R.B. (1988). Developments in the classification process: Quay's AIMS approach. *Criminal Justice and Behavior*, 15, 24-38.

LOUSCHER, P.K., HOSFORD, R.E. & MOSS, C.S. (1983). Predicting dangerous behavior in a penitentiary using the Megargee typology. *Criminal Justice and Behavior*, 10, 269-284.

MOSS, C.S., JOHNSON, M.C. & HOSFORD, R.E. (1984). An assessment of the Megargee typology lifelong criminal violence. *Criminal Justice and Behavior*, 11, 225-234.

NUFFIELD, J. (1982). La libération Conditionnelle au Canada : Recherches en vue d'une normalisation des décisions. Ottawa: Solliciteur Général du Canada.

ROEBUCK, J.B. (1971). *Criminal typology*. Springfield, Ill., Charles C. Thomas.

SALOMON, H.M. (1977). *Crime and Delinquency : Typologies*. Washington : University Press of America.

WEEKES, J.R. & MORISON, S.J. (1993). Typologie de délinquants : Le repérage des traits de personnalité ayant rapport et au traitement. *Forum*, 5, 12-14.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglementdes-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressourcesservices/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.